

INTERPELLATION RELATIVE AU POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR DU SYNODE D'ÉTÉ 2023

Lors du Synode d'été 2023, le Synode a renvoyé au Conseil synodal, le projet «Concept et stratégie de récolte de fonds» afin qu'il soit remanié. Cent cinquante voix se sont prononcées en faveur du remaniement. Le débat a clairement montré que les questions liées notamment à la coordination entre l'Église nationale et les paroisses, les directives éthiques ainsi que le rapport coût-bénéfice nécessitent un examen plus approfondi.

Depuis lors, trois ans se sont écoulés sans que l'affaire soit remise à l'ordre du jour ni que des informations plus détaillées sur l'état d'avancement du remaniement soient transmises au Synode. La récolte de fonds constitue pourtant un sujet d'importance stratégique, compte tenu de la diminution prévisible des recettes fiscales de l'Église, rendant indispensable le développement de sources de financement alternatives.

Dans ce contexte, le Conseil synodal est prié de répondre aux questions suivantes :

1. **Calendrier:** quand le Conseil synodal prévoit-il de soumettre au Synode le projet remanié pour examen et adoption?
2. **Axes principaux du remaniement:** comment le Conseil synodal entend-il tenir compte des critiques émises lors des délibérations de 2023 (notamment au sujet de la professionnalisation par opposition au système de milice ainsi que de la coordination cantonale)?
3. **Implication:** de quelle manière le Conseil synodal envisage-t-il d'impliquer les représentantes et les représentants des paroisses et les membres du Synode dans le processus de remaniement afin d'assurer un soutien aussi large que possible du projet remanié?
4. **Projets pilotes:** des projets pilotes ou des mesures partielles ont-ils été menés dans le domaine de la récolte de fonds depuis le renvoi du projet? Si oui, a-t-on pu en tirer de premiers enseignements?

Andreas Bürki

Cosignataires

Verena Meuli / Alain Philipona / Anna Zumbrunnen / Pia Infanger / Silvia Junger / Werner Wächter